

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

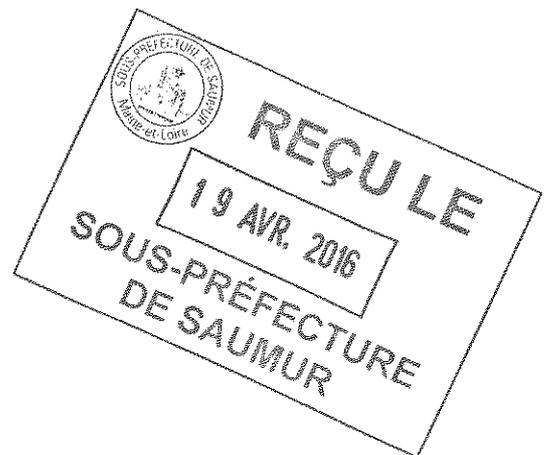
20005440100159

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
GENNES-VAL DE LOIRE**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DOUE LA FONTAINE**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
GENNES-VAL DE LOIRE**

**M49**



**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT - GENNES-VAL DE LOIRE**

**ANNEE 2016**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.13	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.14	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.16	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.18	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.20	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.21	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.22	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.23	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.24	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1.1 - Etat du personnel titulaire		X
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.25	D - Arrêté et signatures	X	

**I - INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III - Les provisions sont budgétaires.
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.
- V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2015.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	556 092,00	170 001,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 386 090,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		556 092,00	556 092,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	414 091,91	446 305,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 689,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 25 524,09	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		446 305,00	446 305,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 002 397,00	1 002 397,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**

A2

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>			0,00	124 000,00	124 000,00	124 000,00
66	Charges financières		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	3 000,09	3 000,09	3 000,09
022	Dépenses imprévues ( exploitation )		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>			0,00	142 000,09	142 000,09	142 000,09
023	Virement à la section d'investissement (6)			326 091,91	326 091,91	326 091,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			88 000,00	88 000,00	88 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>				414 091,91	414 091,91	414 091,91
<b>TOTAL</b>			0,00	556 092,00	556 092,00	556 092,00

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 556 092,00

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de serv		0,00	135 001,82	135 001,82	135 001,82
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>			0,00	135 001,82	135 001,82	135 001,82
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>			0,00	135 001,82	135 001,82	135 001,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>				35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>TOTAL</b>			0,00	170 001,82	170 001,82	170 001,82

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 386 090,18

= TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 556 092,00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>379 091,91</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles		6 689,00	289 091,00	289 091,00	295 780,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>6 689,00</b>	<b>329 091,00</b>	<b>329 091,00</b>	<b>335 780,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	30 000,91	30 000,91	30 000,91
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>50 000,91</b>	<b>50 000,91</b>	<b>50 000,91</b>
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>6 689,00</b>	<b>379 091,91</b>	<b>379 091,91</b>	<b>385 780,91</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6 689,00</b>	<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>	<b>420 780,91</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

25 524,09

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

446 305,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	32 213,09	32 213,09	32 213,09
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			<b>0,00</b>	<b>32 213,09</b>	<b>32 213,09</b>	<b>32 213,09</b>
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>32 213,09</b>	<b>32 213,09</b>	<b>32 213,09</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)			326 091,91	326 091,91	326 091,91
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			88 000,00	88 000,00	88 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>446 305,00</b>	<b>446 305,00</b>	<b>446 305,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

446 305,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

379 091,91

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	104 000,00		104 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 000,00		17 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,09	0,00	3 000,09
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	88 000,00	88 000,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	5 000,00		5 000,00
023	Virement à la section d'investissement		326 091,91	326 091,91
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>142 000,09</b>	<b>414 091,91</b>	<b>556 092,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

556 092,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 000,00	35 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	30 000,91	0,00	30 000,91
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	40 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	295 780,00	0,00	295 780,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 000,00	0,00	20 000,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>385 780,91</b>	<b>35 000,00</b>	<b>420 780,91</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

25 524,09

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

446 305,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>e</sup> de services, marchandises	135 001,82		135 001,82
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 000,00	35 000,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>135 001,82</b>	<b>35 000,00</b>	<b>170 001,82</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 386 090,18

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 556 092,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		88 000,00	88 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 32 213,09

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 446 305,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>		104 000,00	104 000,00
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et tr.		3 000,00	3 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		17 000,00	17 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		3 000,00	3 000,00
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses		1 000,00	1 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics		70 000,00	70 000,00
617	Etudes et recherches		5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		2 000,00	2 000,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		17 000,00	17 000,00
6410	Rémunérations du personnel		17 000,00	17 000,00
014	<b>Atténuations de produits (7)</b>		0,00	0,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>		3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>			124 000,00	124 000,00
66	<b>Charges financières (b)(8)</b>		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		10 000,00	10 000,00
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		3 000,09	3 000,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000,09	3 000,09
022	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>		5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>			142 000,09	142 000,09
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>		326 091,91	326 091,91
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>		88 000,00	88 000,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorp		88 000,00	88 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			414 091,91	414 091,91
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			414 091,91	414 091,91
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			556 092,00	556 092,00

RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
-----------------------------	------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>556 092,00</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		40 000,00	40 000,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio		40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		289 091,00	289 091,00
213	Constructions		80 000,00	80 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation		209 091,00	209 091,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			329 091,00	329 091,00
16	Emprunts et dettes assimilées		30 000,91	30 000,91
1641	Emprunts en euros		30 000,91	30 000,91
020	Dépenses imprévues ( investissement )		20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses financières			50 000,91	50 000,91
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			379 091,91	379 091,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		35 000,00	35 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur		35 000,00	35 000,00
1391	Subventions d'équipement		35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			35 000,00	35 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			414 091,91	414 091,91

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	6 689,00
-----------------------------	----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	25 524,09
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	446 305,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar		135 001,82	135 001,82
70611	Redevance d'assainissement collectif		135 001,82	135 001,82
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>			<b>135 001,82</b>	<b>135 001,82</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>			<b>135 001,82</b>	<b>135 001,82</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		35 000,00	35 000,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci		35 000,00	35 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			<b>170 001,82</b>	<b>170 001,82</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

386 090,18

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

556 092,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		32 213,09	32 213,09
1068	Autres réserves		32 213,09	32 213,09
Total des recettes financières			32 213,09	32 213,09
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>32 213,09</b>	<b>32 213,09</b>
021	Virement de la section d'exploitation		326 091,91	326 091,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		88 000,00	88 000,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'inserti		1 000,00	1 000,00
2813	Constructions		8 000,00	8 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation		14 000,00	14 000,00
28158	Autres		61 000,00	61 000,00
2818	Autres immobilisations corporelles		4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>414 091,91</b>	<b>414 091,91</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>446 305,00</b>	<b>446 305,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (9) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) 0,00

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 446 305,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		<sup>c</sup> 0,00		<sup>d</sup> 0,00	0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**GENNES-VAL DE LOIRE - 49 - ASSAINISSEMENT - GENNES-VAL DE LOIRE**

BP

2016

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A1.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					425 236,57									
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2003		01/03/2004	425 236,57									
	CREDIT AGRICOLE	13/03/2007		13/03/2008	19 000,00	F		4,62	5,01404		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2008		25/03/2008	160 000,00	F		5,07	5,08881		A	X	N	A-1
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2016		01/02/2016	215 040,00	V		4,924	4,924		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					31 196,57	F		4,72	6,00851		T	X	N	A-1
					425 236,57									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		207 469,73					28 500,07	8 349,15	0,00	5 534,10
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		207 469,73					28 500,07	8 349,15	0,00	5 534,10
	N	0,00		3 667,61	2,17	F	5,01404		1 222,54	169,44	0,00	94,13
	N	0,00		132 255,57	21,17	F	5,08881		3 406,38	6 705,36	0,00	5 226,12
	N	0,00		71 546,55	3,42	V	4,924		19 859,27	72,37	0,00	0,00
	N	0,00		0,00	6,83	F	6,00851		4 071,88	1 401,98	0,00	213,85
<b>Total général</b>		0,00		207 469,73					28 500,07	8 349,15	0,00	5 534,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB11015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal maximal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		3					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		207 469,73					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

**GENNES-VAL DE LOIRE - 49 - ASSAINISSEMENT - GENNES-VAL DE LOIRE**

BP 2016

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>85 000,91</b>	<b>85 000,91</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>30 000,91</b>	<b>30 000,91</b>
1641	Emprunts en euros	30 000,91	30 000,91
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	85 000,91	6 689,00	D001 25 524,09	117 214,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>		

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
Ressources propres externes de l'année (a)		414 091,91	414 091,91
		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		414 091,91	414 091,91
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	1 000,00	1 000,00
2813	Constructions	8 000,00	8 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	14 000,00	14 000,00
28158	Autres	61 000,00	61 000,00
2818	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	4 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	326 091,91	326 091,91

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	414 091,91	0,00	0,00	32 213,09	446 305,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	117 214,00
Ressources propres disponibles	IV	446 305,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 329 091,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>135 001,82</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>		<b>0,00%</b>
(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.		
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.		
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.		

# COMMUNE DE GENNES-VAL DE LOIRE BUDGET ASSAINISSEMENT

49149  
Code INSEE

BUDGET PRIMITIF 2016

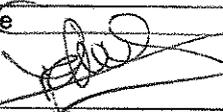
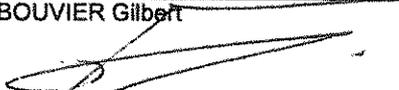
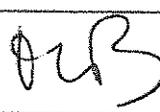
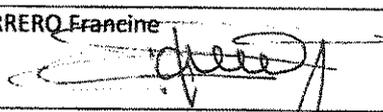
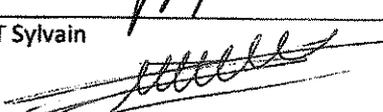
## ARRETE - SIGNATURES

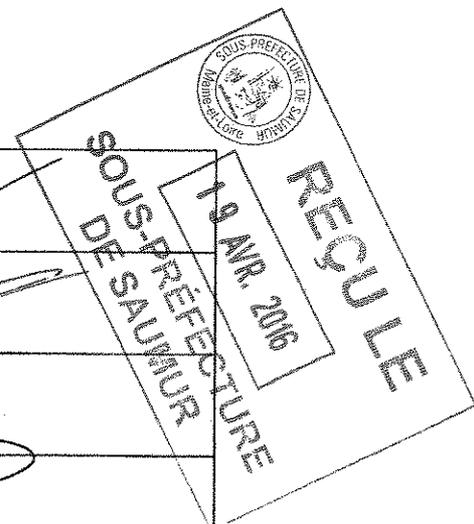
Présenté par le Maire  
A Gennes-Val de Loire, le 04 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 57  
 Nombre de membres présents : 43  
 Nombre de suffrages exprimés : 53 (43 + 10 pouvoirs)  
 Votes : Pour = 53  
           Contre = 0  
           Abstentions = 0  
 Date de convocation : 29 mars 2016

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session plénière publique  
A Gennes-Val de Loire, le 04 avril 2016

Les Membres du Conseil Municipal,

ARCHAMBAUD Karine 	ASSERAY Denis 
BARREAUX Benoît 	BATTAIS Damien 
BAUNEAU Yves 	BIGOT Monique 
BOISBOUVIER Gilbert 	BONDU Michel 
BOUSSEAU Michèle 	BRAUER Catherine Pouvoir à Mme STROZIK
BRUNETIERE Dominique 	CANTET Claudie Absente
CLEMENT Jérôme Pouvoir à Mme MÈME	ENGUEHARD Elisabeth Pouvoir à M. SIRE
FERRARI Marc 	FERRERO Francine 
FULNEAU Jean-Yves 	GAGER Christian 
GAIGNARD René 	GAUTHIER Anne-Marie 
GILBERT Sylvain 	GLEMIN Françoise Pouvoir à Mme MOISY



GOUZIL Gilles <i>Gouzil</i>	GROYER Olivier <i>OZ</i>
GUINHUT André <i>Guinhut</i>	KASPRZACK Christiane <i>K</i>
LAMY Benoit <i>Lamy</i>	LAURIOU Alain <i>Lauriou</i>
LE JOLIS DE VILLIERS DE SAINTIGNON Anne-Aymone <i>Le Jolis</i>	LE VRAUX Yves <i>Le Vraux</i>
LEGUAY Daniel Pouvoir à Mme VESTIT	LEMOINE Jérôme <i>Lemoine</i>
LUCAS Nadège <i>Lucas</i>	MABILLEAU Chrystel <i>Mabilleau</i>
MATHIOT Joss <i>Mathiot</i>	MELIN Céline Pouvoir à M. ASSERAY
MEME Elisabeth <i>Memé</i>	MERCIER Didier Pouvoir à M. GROYER
METIVIER Nathalie <i>Metivier</i>	MOISY Nicole <i>Moisy</i>
MOREAU Christian <i>Moreau</i>	MOREAU Georges <i>Moreau</i>
PASSEDROIT Alain <i>Passedroit</i>	PEREZ-BERENGUER Carmen <i>Perez</i>
RICHARD Emmanuelle <i>Richard</i>	RIGAULT Claude <i>Rigault</i>
ROUCHER Stéphane Absent	SIRE Michel <i>Sire</i>
STROZIK Cathy <i>Strozik</i>	TURPOT Ludovic <i>Turpot</i>
VARLET Vanessa Absente	VERGER Gwénaél <i>Verger</i>
VESTIT Marie-Claude <i>Vestit</i>	VINSONNEAU Philippe Pouvoir à M Lauriou
VIOT Michel <i>Viot</i>	VON BOTHMER Emilie Pouvoir à Mme FERRERO
WEISS Sandra Pouvoir à Mme MABILLEAU	

  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**DE SAUMUR**  
**19 AVR. 2016**  
**RECUELE**

Certifié exécutoire par le Président  
 Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le  
 Et de la publication le

A Gennes-Val de Loire le 04 avril 2016  
 Le Maire  
 Jean-Yves FULINEAU

